

ils n'ont point abjuré la foi, l'épée d'un barbare et la pique d'un ambassadeur ne peuvent pas les assommer pour toujours. On change leur nom, mais pas leur sang. Quand l'expiation toucha son terme, son sang se réveilla et revint par la porte naturelle, se mêlant au courant de la vieille vie nationale. Vous n'êtes pas morts pour moi, mes frères, mes compatriotes ! Non, vous n'êtes pas morts ! Partout où j'irai, je vous le jure, je parlerai de vos patriotiques douleurs, de vos patriotiques aspirations, de vos patriotiques colères; partout je vous appellerai des Français, jusqu'au jour béni où je reviendrai dans cette cathédrale prêter le serment de la délivrance et chanter avec vous un Te Deum comme ces voûtes n'en ont jamais entendu !

L'auditoire tout entier, malgré le respect du lieu saint, éclata en applaudissements. Les hommes s'accommodèrent tout émus jusqu'à l'évêché. L'évêque, épuisé par tant de deuils, était triomphant.

M. Bocher adresse aux journaux la lettre suivante :  
Versailles, 7 juin 1871.

Monsieur le rédacteur,  
Vous m'obligeriez beaucoup si vous vouliez bien insérer dans votre journal une note qui aurait pour but de prémunir le public contre les manœuvres d'un sieur C. Morel, qui se fait passer pour le serviteur de M. le duc d'Aumale, fait imprimer et distribuer des cartes où il s'attribue un titre qui ne lui appartient pas, et publie enfin, à Paris, un journal dans lequel il cherche à faire croire à une mission qui ne lui a pas été donnée.

M. le duc d'Aumale n'a pas de secrétaire du nom de C. Morel; il n'a jamais eu de rapports quelconques avec le rédacteur du journal le Tricolore.

Agrez, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments de considération distinguée.

A. BOCHER.

M. Mirès vient de mourir à Marseille. C'était une des individualités les plus curieuses de notre époque. Né à Bordeaux, en 1830, il y vécut assez pauvrement jusqu'en 1844 où il acheta, de compte à demi avec M. Millaud, le futur propriétaire du Petit Journal et son compagnon d'enfance, le Journal des Chemins de fer, alors en liquidation et dont les affaires étaient dans les plus mauvais états. Grâce à l'intelligence des deux associés et surtout au mouvement accentué des affaires, en 1848, surtout au moment de la création des chemins de fer, le journal prospéra rapidement, et dix ans après, Mirès se sépara d'avec son associé, avec des bénéfices assez considérables.

A partir de ce moment, il devint le célèbre financier que l'on sait. Il fonda, avec Solir, la Caisse Mirès, les Docs de Marseille et nombre d'autres affaires qui ont prouvé sa capacité financière et sa grande intelligence des affaires. Les lites judiciaires qu'il eut à soutenir depuis 1862, son fameux procès de Douai dont il sortit vainqueur, avaient déjà épuisé sa santé. Il ne s'occupait plus que de la Presse dont il était devenu acquéreur depuis quelques années.

Ayant quitté Paris au moment du siège, il s'alla à Marseille dans les premiers jours de janvier, et y fut soigné chez M. de Rosan, son gendre. Il y est mort, après une longue agonie. Il était âgé de 61 ans.

Mirès avait un caractère bon et bienveillant; bruyant et facile à convaincre. Il aimait la réclame et le mouvement, et l'isolement dans lequel il se tenait depuis quelques années, l'éloignement des affaires ne lui ont pas une des moindres causes qui ont activé sa maladie.

(Figaro.)

On lit dans le Sémaphore de Marseille, du 5 :  
« Avant-hier matin, 140 individus, condamnés pour avoir pris part aux troubles insurrectionnels qui ont éclaté dernièrement à Narbonne, ont été embarqués pour l'Afrique. »

On annonce de Munich, 9 juin, le rédacteur du Volkshote Zander est traduit devant le tribunal des jurés pour un article accusant l'armée allemande d'appropriations illégales pendant la guerre.

M. Hachette vient de prévenir la librairie allemande, et en particulier le chef de sa commandite à Dresde, M. Alder, qu'il n'en-

verrait plus en Allemagne sur les seuls ouvrages qu'il édite, et qu'il rompt dès à présent tout commerce avec les Allemands.

### LETTERE DE VERSAILLES

Versailles, 10 juin.

Toute la presse, sans distinction de nuances, applaudit au discours de M. Thiers et au vote de l'assemblée qui abolit les lois d'exil. Seule, l'Opinion nationale, ou plutôt son rédacteur en chef, M. Guérout, fait entendre une note discordante: « La restauration est faite, — et là-dessus, grandes lamentations sur les hommes et sur les choses, et pas un mot sur la question de savoir quelle sera l'influence de l'événement sur les destinées de la France. Ils ont toujours été ainsi, les organes du radicalisme; les faits se mesurent invariablement dans ces feuilles à une seule et même aune; telle loi, tel vote, telle attitude du gouvernement sont-ils favorables au régime républicain? dans ce cas, ils les approuvent des deux mains. Ces votes, au contraire, laissent-ils entrevoir une possibilité de retour à un autre régime? ils crient haro! sans plus ample examen.

Or, c'est là, mon avis, le grand résultat obtenu par le dernier discours de M. Thiers. — La situation dans ces temps-ci était devenue telle que le vieux critérium des hommes politiques de la gauche a dû forcément faire place à des appréciations plus larges, et M. Thiers a si habilement saisi cette situation, il a si fructueusement exploité que, sauf une centaine, au plus, de vieux recalcitrants, il est parvenu à grouper toute l'assemblée non pas autour de vieilles et mesquines questions de parti, mais autour de la grande question de l'avenir de la France. Une fois là, monarchistes et républicains se sont bientôt entendus, car sur ce terrain M. Thiers a pu leur dire en toute vérité qu'il ne « faisait rien contre la république, rien à la monarchie, qu'il ne trompait personne.

Tel est aujourd'hui l'état des choses en France, que le statu quo, encore qu'il soit reconnu comme provisoire par tout le monde, est admis non-seulement comme transition, car personne ne sait exactement où l'on marche, mais comme essai; si cet essai venait à réussir, ne fût-ce qu'à moitié, il pourrait se prolonger assez pour faire du provisoire actuel, un définitif de plusieurs années. Les républicains croient à cette éventualité. M. Thiers l'admet comme possible, mais il n'y croit guère, et, dans son doute, il a déjà formulé la transition qu'il a en vue dans la phrase de son discours où il dit que « la monarchie constitutionnelle n'est après tout, qu'une république avec une présidence héréditaire. »

Les éléments complémentaires, pour l'assemblée auront lieu le 2 juillet. Il va de soi que le gouvernement s'abstient complètement de peser sur ces élections. Même à Paris, où les peureux conseillaient de suspendre les opérations électorales, M. Thiers veut que son système affronte résolument le scrutin, et l'influence de sa personne autant qu'il le peut et fait peser par des journaux sur les députés de la capitale, pour qu'ils donnent leur démission, afin que l'élection de Paris; qui ne doit aujourd'hui comprendre que deux ou trois candidatures ait à décider d'un plus grand nombre d'élus et puisse prendre ainsi une signification plus précise.

Un résultat bizarre du vote d'avant-hier, c'est la faculté qu'il donne, non-seulement au parti bonapartiste, mais aux Napoléon eux-mêmes de venir poser leurs candidatures. On sait, dès à présent, que l'ancien hôte du palais royal compte bien présenter la sienne; on ajoute que l'ex-empereur se portera également et qu'il a la certitude d'être élu en Corse, et probablement dans quelques autres départements. Si cela ar-

rive, Napoléon n'aura mérité qu'une fois de plus le nom pour lequel il figurera dans l'histoire, celui « d'aventurier politique ». Sa dernière aventure ne serait pas la moins triste de sa vie. Il n'a aucune chance de réhabilitation ni pour lui-même ni pour sa famille, et sa réapparition sur la scène ne pourrait qu'apporter une entrave nouvelle à la marche déjà si empêchée du gouvernement de la France.

La question de la translation à Paris du siège du gouvernement revient sur le tapis. Depuis les obsèques de Mgr Darboy, qui, comme je vous l'ai écrit, avaient anéanti la majorité des membres de l'assemblée à Paris, les députés y retournent fréquemment, et comme les rues reprennent leur aspect et que la tranquillité paraît complète, ils se familiarisent lentement avec l'idée d'y séjourner. Après les élections, si elles donnent le résultat qu'on prévoit, une motion dans le sens de la translation sera certainement faite, et elle aura des chances de succès.

Nous lisons dans le Journal de Rennes :

« Plusieurs journaux ont rapporté plus ou moins inexactement la belle cérémonie de dimanche, 4 juin, dans la chapelle du Séminaire de Rennes. Nous pouvons garantir la parfaite exactitude du récit suivant :

« Une cérémonie touchante a eu lieu dimanche 4 juin, dans la chapelle particulière du Grand-Séminaire. M. le général de Charette a voulu consacrer lui-même son régiment au Sacré-Cœur de Jésus, dont la divine protection l'a conduit et protégé sur les champs de bataille.

« Les compagnons de M. de Charette s'étaient tous réunis autour de leur chef. La cérémonie n'avait d'ailleurs aucun caractère officiel. Chacun avait été libre d'y venir. Ce n'était pas la légion des volontaires de l'Ouest rangée sous les armes, mais les soldats de l'Eglise et de la France chrétienne réunis au pied de l'autel, d'où leur est descendue, pendant dix années, toute leur force, c'est-à-dire la foi et l'amour du sacrifice.

« Devant l'autel, était déployé un fanion encore teint du sang de plusieurs zouaves tombés l'un après l'autre en le portant à l'ennemi, au glorieux combat de Patay, le 2 décembre. Ce fanion, percé de balles prussiennes, porte l'image du Sacré-Cœur de Jésus.

« Après la messe, l'aumônier du régiment, Mgr Daniel, a lu une consécration au Sacré-Cœur de Jésus, composée express pour les zouaves pontificaux par cet intrépide général de Sonis, dont la valeur n'a pu les guider à la victoire, mais qui leur a donné l'exemple des plus hautes vertus militaires et chrétiennes.

« Puis, M. de Charette, de cette voix émue et ferme que ses soldats, connus en bien pour l'avoir entendue ailleurs, a prononcé les paroles suivantes :

« A l'ombre de ce drapeau teint du sang de nos plus nobles et de nos plus chères victimes, moi, général baron de Charette, qui ai l'insigne honneur de vous commander, je consacre la légion des volontaires de l'Ouest, les zouaves pontificaux, au Sacré-Cœur de Jésus; et avec ma foi de soldat, de toute mon âme, je dis, et je vous demande de dire tous avec moi : Cœur de Jésus, sauvez la France ! »

« Il n'est pas besoin de décrire le recueillement et les impressions de ceux qui assistaient à cette cérémonie, et tout commentaire est superflu. Quiconque ne comprendra pas la grandeur et la beauté de cette simple profession de foi, n'attend rien à ce que soit rien, en particulier, ni dans le passé, ni dans l'avenir de la France. »

### EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le calme est rétabli, l'insurrection complètement vaincue, et les arrêts des conseils de guerre ont remplacé les exécutions sommaires.

L'expiation a été terrible pour les coupables, mais les crimes étaient si épouvantables, que la clémence ne pouvait être exercée sans danger pour l'avenir.

Cependant, grand nombre d'innocents ont péri dans la confusion, et dans les rangs

des insurgés se trouvent encore de malheureux ouvriers, qui ont suivi le mauvais exemple sans se rendre compte de la portée de leurs actions.

D'autres se sont vus forcés de prendre les armes et de combattre malgré eux sous le drapeau de la Commune. Leur sera-t-il donné de prouver leur innocence et d'éclairer la justice sur la vérité des faits ?

Il est certainement préférable d'épargner dix coupables que de sacrifier un innocent; aussi demandons-nous avec instance que le sang cesse de couler, et qu'après avoir puni les chefs de l'insurrection, les bandits qui ont été assassins et incendiaires, on s'arrête à des mesures de clémence envers cette multitude de prisonniers qui encombrant nos prisons.

Il existe aux Antipodes, en Océanie, une possession française, admirablement adaptée pour recevoir les hommes qui le casant de troubler la vieille société européenne. La Nouvelle-Calédonie est une île presque aussi vaste que l'Ecosse, située à 600 milles anglais environ de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud; le climat en est salubre, et un été perpétuel en fait un séjour privilégié.

Le terrain est fertile, la végétation est prodigieuse, des mines abondantes de charbon, et même aurifères ont été indiquées sur plusieurs points de l'île; des essais pour l'élevage des bêtes à laines et du bétail y ont été couronnés de succès.

D'ailleurs, encore, on voyait à une des Expositions de Melbourne, les produits de la Nouvelle-Calédonie recevoir les premiers prix, et attirer l'attention des entrepreneurs de colonisation.

On n'ignore sans doute pas que les diverses colonies australiennes, qui ont pris un si grand développement depuis la découverte des mines d'or, doivent leur prospérité première aux condamnés qui furent pendant long temps transportés dans ces pays lointains.

La plupart de ces criminels rachetèrent par une vie laborieuse et de sagesse le passé qu'ils avaient souillé de leurs faits. La richesse fut leur récompense, et sur cette terre féconde, sous ce climat admirable, ils oublièrent la vieille Europe, pour renaitre à une nouvelle vie.

Dieu permit sans doute que sa miséricorde s'étendit sur ces misérables, qui, après avoir racheté par le château et une existence laborieuse une vie criminelle, devinrent hommes utiles et fondateurs d'une nouvelle société vigoureusement trempée et appelée à un grand avenir.

Les pays furent explorés, des routes furent ouvertes, des villes construites, et bientôt la population s'accrut d'émigrés qui accoururent de toutes les parties du monde pour partager les richesses des anciens convicts.

Aujourd'hui, des métropoles, qui n'ont rien à envier aux plus belles capitales du vieux monde s'élevèrent dans ces pays, qui naguère étaient déserts et occupés par des peuplades sauvages, et leur prospérité et leur luxe peuvent rivaliser avec ceux des plus belles cités européennes.

En transportant à la Nouvelle-Calédonie les criminels de la Commune, on épargnera une effusion de sang devenue inutile, et on pourra créer de nouvelles ressources à la France par l'exploitation d'un terrain fertile qui, jusqu'ici, a été laissé inculte, par l'inexpérience des gouverneurs militaires.

On épargnera la vie des victimes innocentes peut-être, et on permettra aux coupables de se remettre dans le travail et de trouver le repentir sous le ciel privilégié, où la puissance du Créateur se manifeste dans la splendeur de la nature.

Ceux qui voudront travailler trouveront le bonheur dans ces pays lointains, où, la richesse est facile à acquérir, et les insurgés qui seront envoyés dans cette colonie auront l'occasion et les chances de se créer un avenir de prospérité que bien d'honnêtes gens pauvres envieraient.

### ALGÉRIE.

Le Moniteur de l'Algérie nous donne les nouvelles suivantes de l'insurrection :

Aumale, le 1<sup>er</sup> juin 1871, 8 h. 33 m.  
Le général Cérés, commandant la colonne de l'Oued-Sahel, à M. le commandant supérieur à Alger.

Camp de Bouira, le 31 mai 1871.  
Je suis arrivé à Bordj-Bouira après les

opérations et combats, et sans avoir été cessivement rendu compte et sans avoir été inquiété en rien depuis la dispersion des contingents armés par Bou-Rabah.

Je reçois la demande de nomination des Beni-Maned et des tribus de l'Oued-Sahel, Semalja.

Les renseignements recueillis et les opérations faites auprès de moi me font constater que les tribus de l'Oued-Sahel sont effrayées par les coups frappés dans les montagnes et ne penseraient aujourd'hui qu'à se soumettre.

Mes opérations dans cette région ont eu pour résultat la soumission morale et matérielle de ces tribus qui, on le sait, sont lasses d'une lutte qu'elles comprennent à peine.

Je ne puis soutenir, mais elles sont arrêtées, les menaces des Zouaoua et autres tribus insoumises, au milieu de laquelle se trouve la partie de leurs troupeaux et de leurs familles et qui menacent de les chasser de leur départ de la colonne, si elles ne se soumettent.

Leur situation actuelle est encore plus délicate, mais n'est plus l'hostilité, elle l'est encore. Aussitôt que les opérations dans la grande Kabylie seront poussées plus avant, les tribus reviendront toutes à nous, sans la moindre réserve de la soumission des Beni-Maned et des Zouaoua.

Aumale, le 1<sup>er</sup> juin, 9 h. 33 m.

Je reçois à l'instant des nouvelles au sujet du combat du 29. Les pertes de l'ennemi sont beaucoup plus nombreuses que les nôtres, et je suis sûr que l'ennemi ne pourra plus soutenir le principal instigateur de l'insurrection, sa tribu, l'ancien ami et oncle de M. le général Yala, le nommé Sliman ou Saïd, qui a été tué à coups de balonnettes par les chasseurs à pied.

Quant au combat de samedi, Bou-Rabah n'est entré dans la vallée, abandonnant son campement à l'ouest de la vallée, dont il est aujourd'hui la risée.

(Figaro.)

### Chronique locale & départementale

Beaucoup de personnes s'imaginent que les traités de commerce avec la Belgique, pays qui nous touche de si près, vont être dénoncés immédiatement. L'Étoile belge répond à cette croyance erronée :

« Le traité de commerce entre la Belgique et la France, qui a été conclu le 1<sup>er</sup> mai 1861 pour dix ans, est maintenant prorogé pour une année. L'article 40 de ce traité porte, en effet, que, dans le cas où aucune des deux parties contractantes n'aurait notifié, douze mois avant la fin de la période de dix ans, son intention d'en faire cesser les effets, le traité demeurerait obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes l'aura dénoncé. »

Depuis que la liberté des communications est rétablie, la Banque a reçu de diverses lettres qui démontrent que le public des départements n'est pas sans inquiétude sur le sort des titres et valeurs déposés dans les caisses de cet établissement.

Le gouvernement de la Banque croit de son devoir de faire cesser ces inquiétudes tout à fait dénuées de fondement. Jamais la Banque n'a été envahie, et elle a eu à subir certaines réquisitions de la part de la Commune, jamais elle n'ont porté sur les titres déposés ou sur les fonds en compte courant des particuliers.

On a beaucoup remarqué, dimanche, à Tourcoing, qu'aucun détachement de la garde nationale n'assistait à la procession de la Fête-Dieu. Il paraît cependant qu'une demande avait été faite à M. le commandant qui, contrairement aux prescriptions du règlement, n'a pu avoir le devoir de donner d'escorte d'honneur au Saint-Sacrement.

A Roubaix, bien que le règlement ne

proclamée. En avant, donc pour la joyeuse Angleterre!

Tous ceux qui étaient restés dans les ruines, tressaillèrent d'horreur. C'était au moins l'atrocité de ses paroles que le voix même de l'officier qui était cause de ce mouvement; on avait reconnu la voix de sir Georges Clinton. Bientôt parut un lieutenant de dragons, l'épée à la main. Il poussait son cheval à travers les croix et les cercueils, qui se brisaient avec d'horribles craquements sous les pieds ferrés de l'animal. Derrière lui marchaient les constables, la balustrade croisée. En voyant le cimetière presque vide, ils éprouvèrent une sorte de dégoût.

— Arrêtez toujours ceux-ci, dit sir Georges en désignant de la pointe de son épée le petit groupe réuni autour de la tombe de Julia.

Il s'avancait aussi pour reconnaître ces gens qui demeuraient calmes au milieu de la terreur générale; Richard n'avait déjà en selle et le pistolet au poing, se plaça en face de lui.

(La suite à un prochain numéro.)

**Avis**  
Le sieur HENRI PRUS, demeurant rue Neuve de la Fosse-aux-Croques, 46, se met à la disposition du public en qualité de commissaire du Mont-de-Piété.  
Discretion assurée. 947

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 14 JUIN 1871.

— 54 —

## LE DERNIER IRLANDAIS

PAR ELIE BERTHE

XIV.

LE CIMETIÈRE IRLANDAIS.

(SUITE)

Les prières terminées, le cercueil fut descendu dans la fosse, et les fossoyeurs se mirent en devoir de la combler avec les débris humains qu'ils avaient retirés pour la creuser. On faisait silence; chaque pelletée d'ossements retombait sur le cercueil avec un bruit mat que répétait l'écho des ruines.

Cette lugubre besogne tirait à sa fin, quand du fond des défilés voisins s'éleva tout à coup un chant rauque et discordant, formé d'un grand nombre de voix. On prêta l'oreille, et on reconnut l'odieuse *Sule Britannia*. Au même instant, une compagnie de dragons à cheval et une

trétaine de constables à pied débouchèrent d'un chemin creux et s'avancèrent avec vitesse vers le cimetière, en répétant leur chant provocateur. Une terreur irrésistible s'empara de l'assemblée.

— Les habits rouges! les habits rouges! cria-t-on de toutes parts; nous sommes perdus!

Et on se précipita aveuglément du côté opposé à l'ennemi. On se culbutait, on enjambait les tombes. Des gens qui avaient été renversés en fuyant et que l'on foulait aux pieds poussaient des cris déchirants. En quelques secondes, il ne resta plus dans l'ancienne nef de Rhefeart qu'un petit nombre de personnes. La foule éperdue continuait à courir en désordre du côté de Neath.

Mais les troupes anglaises avaient aperçu ce mouvement et manœuvraient déjà pour le déjouer. La cavalerie, tournant l'éminence sur laquelle s'élevaient les ruines, se mit à la poursuite des fuyards, tandis que les constables; conduits par un officier de dragons à cheval, gravissaient résolument la hauteur pour envahir le cimetière.

Au milieu du danger, le sang-froid de Richard et celui d'Angus ne se démentèrent pas. Richard saisit la main de miss Avondale, qui l'attira près de lui; puis, s'adressant aux fossoyeurs, qui, gagnés par la frayeur générale, faisaient mine de quitter leur travail inachevé :  
— Courage! continuez! dit-il avec fermeté. Laissez-vous le corps de Julia O'Byrne sans sépulture?... Ne craignez

pas ces Anglais, ajouta-t-il avec une amère ironie; ce sont les fils des *undertakers* (entrepreneurs de funérailles) de Walter Raleigh et de Cromwell; vous vous entendrez avec eux, soyez-en sûrs!

Mais l'un des fossoyeurs, malgré ses représentations, avait pris la fuite; l'autre était si effrayé qu'il pouvait à peine se mouvoir.

— Donnez-moi cette pelle, reprit Richard en lui arrachant l'instrument de sa sinistre profession, et vous, Angus, ramassez la bêche que cet autre lâche vient d'abandonner; quand ce devrait être ici notre dernière heure, Julia aura une sépulture honorable et chrétienne!

Il se mit à combler la fosse sans précipitation et sans crainte. Angus l'imita, en lui disant d'une voix tremblante :

— Partez, Richard; les voici!... Laissez-moi m'acquitter seul de ce devoir sacré; fiez-vous à mon respect, à mon amour pour notre sœur. Partez, vous dis-je, au nom de Dieu!... Julia elle-même vous l'ordonne par ma bouche. — Capitaine O'Byrne, reprit Jack Gunn, qui s'était approché avec les chevaux jusqu'à deux pas de la fosse; cette fois on nous charge tout de bon... Les Sassenachs sont nombreux, et j'aimerais autant avoir affaire à une bande de liges indiens qu'à ces constables endiablés. — Richard! mon Richard! murmura Nelly à son tour; voulez-vous tomber vivant entre leurs mains! Ils viennent... fuyez!... mais fuyez donc!

Malgré ces ardentes supplications, Richard, impassible, continuait son travail. Heureusement, le terrain que les Anglais avaient à franchir pour atteindre les ruines était roide et glissant; aussi les deux frères eurent-ils le temps de combler entièrement la fosse. Puis l'aîné saisit une modeste croix de bois exposée contre un pilier voisin, en l'enfonça dans la terre au-dessus du cercueil.

— Et maintenant, pauvre Julia, dit-il en levant les yeux au ciel, repose en paix! mon œuvre est finie.

Néanmoins il restait encore immobile, les mains jointes, comme s'il eût fait mentalement une prière.

En ce moment, il n'y avait plus dans le cimetière, outre les deux frères, Nelly, Avondale et Jack Gunn, que le vieux Sullivan et John Morris. L'aveugle, toujours assis sur un tombeau, semblait avoir été oublié ou s'être oublié lui-même, et il attendait l'événement avec la résignation d'un martyr. Quant à Morris, pétrifié devant la fosse de Julia, il paraissait avoir perdu à la fois le sentiment, la pensée et la mémoire. Richard, cédant enfin aux sollicitations de ses amis, se dirigeait vers son cheval, quand une voix insolente retentit sous les arcades sonores :

— En avant, mes amis, disait l'officier anglais aux soldats; dispersez ces damnés papistes, ces chiens de rebelles... chassez-les comme un troupeau de bêtes. Arrêtez tous les hommes, et si'ils veulent résister, feu sur eux! la loi martiale est